

Le Mag des Collines

CIL du Paradis

22 EME EDITION

CIL les collines du paradis

1, rue Auguste Renoir - 83400 HYERES



RUBRIQUES

2.1 LE MOT DU PRESIDENT

Léon-Gérard HEUSELE

2.2 COMPTE RENDU DU C.A. DU CIL

du 04 septembre 2015.

2.3 LES DOSSIERS EN COURS ...

2.4 HISTOIRE DU PARADIS

2.5 INFO & RECOMMANDATIONS

2.1 LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Depuis deux ans maintenant, les différents projets que nous soumettons aux élus concernés n'aboutissent pas.

Certes nos demandes de rendez-vous sont honorées et les entretiens se déroulent dans un climat très cordial, mais on nous oppose systématiquement le manque de moyens financiers et humains de la municipalité pour retarder la prise de décisions.

Nos projets, décrits dans ce MAG ou les précédents, ne sont pas ruineux et quand nous voyons d'autres quartiers de la ville bénéficier de travaux ou de nouveaux équipements, nous nous sentons un peu délaissés.

Par ailleurs l'absence de maintenance et d'entretien entraîne une dégradation des équipements obtenus les années précédentes, comme par exemple les éclairages des escaliers.

Nous observons une augmentation des impôts locaux, mais la part consacrée à notre quartier semble se réduire inexorablement.

L'enfouissement des lignes électriques ou la réfection des chaussées par exemple, sont des demandes qui restent sans réponses pour l'instant.

Mais nous ne baissons pas les bras et nous continuerons à présenter nos projets et revendications aux élus de notre ville.

Pour citer Vauvenargues : « la patience est l'art d'espérer ».

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux lors de notre prochaine Assemblée Générale :

Le vendredi 15 janvier 2016 à 18 heures à l'école Paul Long.

Afin de démontrer une fois de plus que « le Paradis » est bien vivant.

Bien cordialement.

Le Président Léon Gérard HEUSELE
1 rue Emmanuel Bénézit
Tel : 06 19 89 17 94

2.2 COMPTE RENDU - Réunion CA du 4 septembre 2015

Présents : Mmes Catherine CONQ, Danielle LAPIERRE, Ange LHOSTE.

Mrs Pierre BRAUGE, Daniel COUSIN, Léon-Gérard HEUSELE, Louis LAPIERRE, Jean-Marie LOICQ.

Excusée : Mme Danielle BLANC

Invité : Vincent MIGLIO, représentant les jeunes du quartier.

Bilan de la fête des 6 et 7 juin.

Tous s'accordent pour juger ce bilan très positif. Le tournoi de pétanque a connu le grand succès habituel, la conférence sur la chasse a intéressé de nombreuses personnes et les jeux pour les enfants, une nouveauté, ont été très appréciés.

Cependant nous avons regretté l'absence de personnes qui venaient les années précédentes. Cela est dû à la date plus tardive qui a été choisie cette année.

Le mois de juin est très chargé en sollicitations diverses, aussi il a été décidé pour 2016 un nouveau programme pour les fêtes du CIL.

Le jour de la fête des voisins organisée dans toute la France est fixé le vendredi 27 mai 2016. Le CIL invitera ce jour là les habitants du quartier à un apéritif festif dans la soirée, avec peut être un accompagnement musical.

Puis nous organiserons notre fête habituelle sur 2 jours, début septembre, époque à laquelle les habitants du quartier sont plus disponibles.

MAG des Collines.

Le MAG d'automne, distribué à tous les habitants adhérents ou non, devra être prêt pour le 15 novembre. La distribution dans les boîtes étant prévue les 28 et 29 novembre.

En plus des rubriques habituelles : comptes-rendus de réunions, point sur les dossiers en cours, date de l'AG etc., il est prévu un article sur l'histoire de la création de notre quartier depuis l'initiative de la société HLM « La Prolétarienne » en 1949.

Assemblée Générale 2016.

L'école Paul Long paraît le lieu le plus indiqué, mais le jour choisi ces dernières années, le Mercredi, ne convient pas au plus grand nombre.

Nous verrons avec la nouvelle directrice de l'école si il y a la possibilité de faire la réunion un vendredi.

Dans ce cas l'AG aurait lieu le vendredi 15 janvier 2016.

Sinon ce serait le mercredi 20 janvier 2016.

Forum des associations 5 et 6 septembre 2015.

Notre CIL aura son panneau dans le stand du Groupement des CIL à l'Espace 3000.

Une présence des membres du CA sera assurée.

Dossiers en cours.

1 –Voisins solidaires.

Nous n'avons aucune nouvelle de la part des autorités pour ce dossier.

Un rendez-vous sera demandé à la commissaire de la police nationale afin de faire le point de la procédure en cours.

2 –Escalier Renoir/Matisse.

La mairie a accusé réception de notre dernier dossier très argumenté sur le plan juridique. Si cette action ne débouche pas, nous proposons de compléter le dossier axé sur la sécurité, déjà proposé par notre C I L.

3- Projets immobiliers.

Le chantier au bout de la rue Manet ne cause plus de problèmes de circulation de poids lourds, les travaux suivent leur cours sans nuisances excessives.

Le projet rue Matisse est suivi de près par un collectif de riverains, avec l'appui du CIL, pour préserver le bon état de cette rue privée.

4 – Pylône.

Un courrier sera adressé à Mr Giraud, président du Conseil Départemental, avec copie à Mr Roux, conseiller départemental de Hyères, pour relancer l'idée du démontage de ce pylône, inutile et source de nuisances.

5 – Circulation rue Manet.

Nos propositions d'aménagement des conditions de circulation et de stationnement sont à l'étude par les services municipaux. Nous allons relancer Mr Werber, chef de la police municipale et l'adjoint concerné par ce dossier.

6 – Quartier fleuri.

Pour ce projet aussi une relance sera faite auprès de l'adjoint responsable.

Questions diverses.

- Communication.

Le responsable du site internet se déclare déçu par le manque de participation des adhérents sur les différents canaux du CIL à leur disposition : le site, l'adresse mail, ou le groupe facebook. Il propose d'essayer un site interactif du genre « maresidence.fr ».

Le CA demande plus d'information sur ce site pour prendre une décision.

Une note dans le MAG, pour inciter les adhérents à plus de participation, serait aussi la bienvenue.

- Cambriolages.

La réunion s'est terminée par l'évocation de la tentative de cambriolage chez un des membres du bureau.

Après le cambriolage en plein jour chez un de ses voisins quelques semaines auparavant, il s'est trouvé derrière une vitre, face à un jeune qui s'était introduit chez lui chez lui à 6 heures du matin. Le jeune homme s'est alors enfui avec 2 complices.

La police municipale alertée aussitôt a répondu, un peu abruptement, que ce n'était pas de son ressort et qu'il fallait avertir la police nationale. C'est ce qui a été fait, et une équipe de 3 agents s'est déplacée peu après.

2.3 LES DOSSIERS EN COURS

Pour la Municipalité étaient présents :

Mme Josiane MAI, Adjointe chargée de la vie des quartiers.

Mr GELY, Adjoint à la sécurité.

Mr WERBER, Directeur de la sécurité.

Mr AUREZ, chef des travaux.

Pour le CIL :

Léon Gérard HEUSELE, président.

Louis LAPIERRE, vice-président.

Pierre BRAUGE, membre du CA.

A la demande du bureau du CIL, les représentants de la Mairie se sont rendus sur le terrain afin d'examiner en détail les problèmes exposés par le CIL ainsi que ses propositions.

Dossier N°1

- Circulation et stationnement Rue Manet entre les carrefours Paul Long et Matisse.

Suite au dossier proposé par le CIL avec plans et schémas, prévoyant des croisements alternés, quelques places de stationnement et la suppression de la ligne centrale, Mr Aurez doit analyser ces propositions et annoncer les possibilités d'aménagement pour prendre en compte la sécurité des automobilistes et le besoin de places de stationnement pour les riverains.

Mr Werber paraissait pessimiste, car selon lui la voie n'était pas assez large réglementairement pour appliquer nos solutions, mais il donne son accord pour l'implantation de panneaux donnant la priorité à la montée.

En attendant nous restons avec cette situation bâtarde de voitures stationnées illégalement côté impair, qui par tolérance ne sont jamais verbalisées, mais sont très dangereuses pour la circulation.

A ce sujet un riverain, sans doute excédé par cette situation, a pris l'habitude de mettre sur les pare-brises de ces voitures des copies d'avertissements officiels. Nous ne pouvons pas l'approuver mais on peut le comprendre.

- Parking Rues Manet et Benezit.

Suite à la demande du CIL d'agrandir et aménager le parking sur la partie rue Manet, terrain de basket et début rue Benezit, on nous a annoncé que les travaux étaient reportés par manque de financement et d'effectifs du service des travaux de la Mairie.

Dossier N°2 – Escalier Renoir/Matisse.

Nous n'avons toujours pas de réponse du service juridique de la Mairie à notre dossier envoyé en Mai. Seul un accusé de réception nous est parvenu le 2 juillet 2015.

En attendant une solution juridique concernant la propriété de l'escalier, nous avons ce jour fait les demandes suivantes aux représentants de la Mairie :

1- Un nettoyage de l'escalier en totalité, en complément de la partie basse déjà dégagée par les soins d'un riverain, afin de rétablir une salubrité minimum sur cet espace.

2- Un audit technique des services de la Mairie pour étudier et mettre en place des aménagements destinés à canaliser les eaux de ruissellement provenant de la rue Renoir, voie publique, vers la rue Matisse.

Dossier N°3 – Espaces verts.

Nos demandes sont les suivantes :

- Au terrain de boules : remplacement des bancs existants, ajout d'un banc supplémentaire, et implantation d'un panneau d'affichage.

- Fourniture et mise en place de terre végétale et de cailloux pour aménager un trottoir autour du terrain de boules.

- Débroussaillage.

Nous attendons une mise au point à ce sujet des actions prévues par la Mairie, ainsi que des obligations qui reviennent aux particuliers.

- Création d'un sentier direct et à faible pente pour rejoindre la DFCI depuis le terrain de boules.

Pour tous ces points une réunion est prévue avec l'adjoint responsable, Mr Di Russo.

Autres points abordés :**- Transformateur.**

ERDF étant opposée à toute modification de structure de ce transformateur, ne voit pas d'inconvénient à ce que quelqu'un le repeigne à ses frais. Cette question sera débattue en conseil d'administration du CIL.

- Pylône.

Une lettre, avec copie pour les élus d'Hyères, a été envoyée à Mr Giraud, président du Conseil Départemental et du SDIS du Var, pour renouveler notre demande de démontage de ce pylône.

- Caméra de surveillance nomade.

A notre demande il a été répondu que pour le moment aucune caméra ne pouvait être placée dans notre quartier par manque de financement.

- Tentative de cambriolage.

Suite à une tentative de cambriolage rue Renoir en septembre, le manque de réaction de la Police Municipale a été très critiqué. Les responsables de la sécurité ont promis de résoudre ce problème.

- Non avertissement de travaux.

D'importants travaux sur la voirie boulevard Matignon ont débuté en octobre, prévus pour durer un mois, sans aucun avertissement aux riverains.

Cela n'est pas acceptable, et la réponse des élus ne l'est pas non plus : ils conseillent de consulter le site internet de la ville qui informe des travaux en cours. (Après vérification le site n'est pas actualisé. Il informe des travaux d'avant l'été !)

- Limites géographiques de CIL.

Une cartographie, non officielle, est consultable au bureau de Mm Mai.

- Voisins solidaires.

Nous attendons une réponse de la Police Nationale pour notre dossier.

En espérant une visite prochaine de Mr le Maire....

2.4 HISTOIRE DU PARADIS ...

Dans le MAG d'avril 2015 nous avons évoqué l'histoire de notre CIL depuis sa création en 1979 jusqu'à aujourd'hui.

Maintenant nous allons nous pencher sur l'histoire du quartier « le Paradis », si bien nommé, et sur son urbanisation progressive, initiée en 1949 avec le programme de la société d'HLM « La Prolétarienne ».

L'origine du nom « Paradis » viendrait, d'après certains, du fait que le versant de cette colline est non seulement idéalement orienté au sud mais surtout protégé des vents dominants, mistral et vents d'est.

Avant 1949 le quartier habité qui portait ce nom comprenait l'actuelle rue Paul Long (ex avenue du Repos), avec son école construite vers 1930 à la place de l'ancien cimetière, la rue Matignon, la rue de Verdun (ex rue de la Sauvette), la rue de l'Ascension et le début du boulevard Matignon qui s'appelait alors avenue du Paradis.

Nous évoquerons dans un prochain MAG l'affaire du legs Matignon, du nom d' Eugène Raymond MATIGNON qui fit don à la ville par un testament en 1873, de 2 maisons et de 6 hectares de terrains dans ce quartier.

Il y a quelques constructions isolées au pied de la colline, et même une ferme à l'emplacement actuel du Saint Charles, mais la colline elle-même est inculte et inhabitée, car non viabilisée. On ne peut la parcourir que grâce à quelques « sentiers de chèvres ».

Crise aigüe du logement à la Libération.

A la libération en 1944, Hyères alors ville de 27.000 habitants, se trouve comme de nombreuses autres villes de France aux prises avec une crise du logement aigüe.

Les destructions dues à la guerre, le retour des sinistrés, la reconstitution du régiment d'artillerie avec son personnel à reloger, et aussi le « baby boom » de ces années là, tout concourt à rendre le problème du logement dramatiquement urgent.

La municipalité et son maire de l'époque Joseph CLOTIS, s'inspirant des directives ministérielles, mettent alors sur pied 2 programmes d'Habitations à Bon marché (H.B.M.).

Le premier consiste en 12 immeubles collectifs de 108 appartements au quartier Excelsior, le second comprend la construction de 90 petits pavillons individuels sur un lotissement à créer au quartier Paradis.

Ce programme s'appuie sur la loi du 3 septembre 1947 votée pour favoriser l'accession à la petite propriété. Cette loi stipule que celui qui en fait la demande peut solliciter de l'Etat un prêt de 1.700.000 francs destiné à la construction d'une maison individuelle, à charge pour lui d'apporter 1/10 de l'avance en garantie, soit 170.000 francs.

De plus le demandeur doit être propriétaire d'un terrain.

Cette disposition paraît susceptible d'intéresser une certaine frange de la classe moyenne, aussi la municipalité cherche un terrain pouvant convenir à cette catégorie d'habitants.

Les terrains constructibles et disponibles pour un tel programme étant beaucoup trop chers, ou trop éloignés du centre ville, la municipalité se tourne vers la solution de la colline du Paradis avec ses terrains incultes, mais proches du centre. En effet les particuliers ne peuvent financer individuellement la viabilisation de cette colline admirablement située, alors que si on répartit la charge entre 90 participants le prix total du terrain devient abordable. La mairie organise une réunion courant 1949, pour exposer son projet et dès le lendemain 156 personnes s'étaient inscrites.

La société H.L.M. la Prolétarienne et le rêve de la maison individuelle.

Les terrains prévus totalisent environ 7 hectares et comme la surface de chaque lot doit se situer entre 500 et 1000 m², afin de construire des maisons individuelles entourées de jardins selon le souhait des souscripteurs, le nombre de lots finalement s'est réduit de 90 à 83.

De plus pour éviter à chaque souscripteur l'achat individuel de son terrain et le paiement des droits de mutation, la municipalité a l'idée de faire appel à la société d'HLM « la Prolétarienne » qui s'est chargée de l'achat des terrains en mai 1950.

Il y eut 3 vendeurs différents, dont la Générale des Eaux, pour un total de 9 millions de francs de l'époque.

Pour la viabilité la mairie est intervenue et a obtenu une participation de 50% de Gaz et Electricité de France et de 40% de la Compagnie Générale des Eaux.

La construction des routes et l'assainissement ont été adjugés à l'entreprise VERDINO de Hyères, qui a consenti un rabais de 3% sur son devis initial.

Avec l'achat des terrains et tous ces travaux on est arrivé à un total d'environ 35 millions de francs, soit le m² viabilisé à 450 francs, ce qui est 5 à 6 fois inférieur aux prix pratiqués sur la ville d'Hyères à cette époque.

Courant 1950 la Prolétarienne procède à l'attribution des lots et met en place le système de location-vente qui va permettre aux 83 sociétaires de se considérer propriétaires d'une maison en versant une annuité équivalent au prix d'une location en ville.

Une fois les lots attribués, chacun profite de ses samedis et dimanches pour venir défricher et aménager son terrain en vue de la construction.

Pour situer ces lots dans le quartier d'aujourd'hui, cela commence avenue du Paradis, devenue boulevard Matignon côté pair du n° 14 au n° 36, l'avenue N°1 devenue rue Cézanne en entier, puis l'actuelle rue Manet côté pair en entier, et côté impair à partir du n° 15 jusqu'au n° 41.

L'actuelle rue Renoir, ou avenue N°3 ne compte que 8 lots (5 côté pair et 3 côté impair), la rue Matisse actuelle 2 lots côté pair, et enfin un lot isolé au carrefour rue Paul Long prolongée et rue Manet. De plus 3 lots dont les entrées se trouvent boulevard Frédéric Mistral font partie du programme.

En étudiant la liste des premiers souscripteurs, nous avons eu la surprise de voir qu'au moins une dizaine de descendants ou parents de ces personnes occupent encore, 65 ans après, la maison qu'ils ont fait construire.

Durant l'année 1950 la Prolétarienne effectue les démarches administratives nécessaires, et engage l'architecte Toulonnais Auguste PLAGNOL.

Celui-ci propose alors 3 types de maisons avec 2 variantes pour chacune, soit 6 types en tout. Sa contrainte majeure était de ne pas dépasser le prix total prévu par la loi de 1947 soit 1.700.000 francs.

Ses prévisions de prix s'étagent alors entre 1 million et 1,7 million de francs, avec cependant la possibilité d'augmenter le plafond de 15% par pièce supplémentaire pour les plus grandes maisons.

Il est à noter qu'il y a seulement 6 maisons jumelées, toutes les autres étant isolées sur leur terrain comme le prévoyait le projet initial.

Par ailleurs seuls 7 garages étaient prévus à l'origine, ce qui nous paraîtrait aberrant aujourd'hui.

L'arrêté ministériel de 1950.

Enfin le 24 mai 1950, par l'arrêté 10.603 le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme ainsi que le ministre des Finances et des Affaires Economiques donnent l'autorisation officielle de la poursuite du programme présenté par la Société d'H.L.M. La Prolétarienne sur la colline du Paradis.

...à suivre

Dans un prochain MAG nous parlerons des péripéties qui ont perturbé la suite du programme de construction : faillites de certains entrepreneurs, retards et dépassements de devis, contestation politique et même une campagne de presse hostile dans certains journaux locaux.

Nous invitons tous ceux qui ont gardé des documents, des photos, ou tout simplement des souvenirs de cette époque, de nous en faire part à l'adresse du CIL, 1 rue Auguste Renoir.

Je tiens à remercier le personnel des Archives de la ville pour sa compétence et sa disponibilité, qui m'ont permis de réunir toutes ces informations.

Louis LAPIERRE . Secrétaire du CIL.

Le quartier Paradis
dans les années 50



"LE PARADIS"-HYERES - STE COOP. d'ILM "LA PROLETARIENNE" -A.FLAGNOL-ARCHITECTE

Pingadu13

www.delcampe.net

2.5 INFOS & RECOMMANDATIONS

- Noms pour les escaliers.

Notre quartier comporte 4 escaliers qui relient les rues entre elles.

Deux datent du programme de la Prolétarienne et font partie du domaine public :

A l'est le plus long, part du boulevard Matignon, monte jusqu'à la rue Cézanne pour déboucher au bout de la rue Manet.

Le deuxième relie les rues Cézanne et Manet et a bénéficié d'un éclairage installé en 2012 à la demande du CIL.

Les deux autres relient les rues Matisse et Renoir et datent du programme de la SCI Les Amandiers.

L'un dessert les habitations de « L'Horizon ».

L'autre, qui pose problème concernant l'identité de son propriétaire, relie la rue Matisse et l'extrémité de la rue Renoir.

Ces escaliers sans noms, le CIL souhaiterait les « baptiser », avec bien entendu, l'accord de la municipalité.

Aussi nous faisons appel aux habitants du quartier, même ceux qui n'utilisent jamais ces escaliers, pour nous proposer des noms et pas forcément des noms de peintres !

- Recommandations.

Suite au cambriolage, et à la tentative déjouée rue Renoir ces derniers mois, nous vous recommandons une fois de plus de prendre toutes les précautions nécessaires.

Il apparaît qu'il y a une recrudescence de cambriolages en plein jour et aussi de nuit pendant le sommeil des habitants.

Si cela vous arrive alertez la **Police Municipale** au **04 94 65 02 39** et insistez pour une intervention immédiate.

Par ailleurs, dans l'esprit de notre programme « Voisins Solidaires », alertez également la Police Municipale si vous observez un manège suspect chez vos voisins. Personne ne vous en voudra si c'était une erreur. La mission de la Police est d'intervenir si on l'appelle.

- Assemblée Générale et Adhésions.

Comme l'annonce le président la prochaine Assemblée Générale aura lieu le vendredi 15 janvier 2016 à 18 heures à l'école Paul Long, la convocation sera envoyée à tous les adhérents.

Vous le savez, le poids du CIL est estimé par les autorités en fonction de son nombre d'adhérents. C'est pourquoi nous vous invitons à régler dès maintenant et au plus tard à l'Assemblée Générale, la cotisation pour 2016, soit la modique somme de 10€ à adresser au CIL

Le CIL les collines du Paradis

Adresse : 1 rue Auguste Renoir – 83400 HYERES

Téléphone : 06 19 89 17 94

Mail : cilcollinesduparadis@wanadoo.fr

Site internet : www.hyeres-paradis.fr

- Ramassage des déchets :

Déchets ménagers : le lundi et le vendredi

Papiers cartons : container jaune un jeudi sur deux

Bouteilles en plastique : container gris un jeudi sur deux

Déchets verts : le jeudi (de préférence en fagots ou containers, évitez les sacs plastiques)

Encombrants : le jeudi après appel au 04 94 00 78 50

Dans tous les cas évitez de sortir les déchets avant 20h la veille.